



STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

TRAJECTOIRE 2030

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	p. 3-4
<u>Principes et engagements de la stratégie Biodiversité d'Arkéa Capital</u>	p. 5-7
<u>I/ Intégrer la préservation de la biodiversité dans la stratégie et la gouvernance d'Arkéa Capital</u>	p. 8-9
<u>II/ Renforcer l'intégration de la biodiversité dans le cycle d'investissement</u>	p. 10-11
<u>III/ Accompagner la transition environnementale des participations</u>	p. 12-13
<u>IV/ Collaborer et témoigner des progrès réalisés</u>	p. 14-15

Arkéa Capital, société de gestion agréée AMF, est la filiale de Capital investissement du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Depuis sa création en 1982, Arkéa Capital a accompagné en minoritaire le développement de plus de 500 entreprises à travers des investissements en fonds propres ou quasi fonds propres.

Avec 1.3 milliard d'euros sous gestion, Arkéa Capital est aujourd'hui le partenaire de plus d'une centaine d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national à travers 7 bureaux régionaux situés à Brest, Nantes, Paris, Rennes, Bordeaux, Strasbourg et Lyon.

PRÉAMBULE



PRÉAMBULE

Crédit Mutuel Arkéa a exprimé la vision engagée de la contribution qu'il entend apporter à la société et au développement économique, avec l'adoption, en 2020, de sa Raison d'être :

"Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations.

Nous y contribuons en pratiquant **une finance au service des territoires et de leurs acteurs** qui s'inscrit dans la durée et **aide chacun à se réaliser.**

A cette fin, nous avons fait le choix d'être **une banque coopérative et collaborative** qui favorise **un partage équilibré de la valeur** avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires.

Une entreprise **solidaire, étique et inclusive**, qui est attentive au **respect de son environnement.**

Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des **solutions innovantes** pour accompagner nos sociétaires et clients dans **leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations"**

En 2022, Crédit Mutuel Arkéa est devenu société à mission inscrivant dans ses statuts sa raison d'être et sa déclinaison en cinq engagements. Deux de ces engagements sont en lien direct avec la préservation de la biodiversité :

#1 Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental - positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires

#2 Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale

Par la signature du Finance for Biodiversity Pledge en 2021, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et plus particulièrement à :

- collaborer et partager les connaissances
- s'engager avec les entreprises
- évaluer l'impact
- se fixer des objectifs
- et rendre compte publiquement de ses avancées

Arkéa Capital a l'ambition de contribuer pleinement à la mission de Crédit Mutuel Arkéa et ainsi de prendre part à la préservation et la restauration de la biodiversité. Arkéa Capital est convaincue que la biodiversité est à la fois facteur de risques mais également d'opportunités pour les entreprises et les territoires. En tant que partenaire privilégié des entreprises dans le cadre de prises de participation minoritaire, Arkéa Capital a la responsabilité de les accompagner dans leur transition environnementale en cohérence avec les objectifs mondiaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ D'ARKEA CAPITAL





PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ D'ARKEA CAPITAL

La préservation de la biodiversité est une priorité mondiale qui nécessite l'engagement de tous les acteurs économiques. En tant que tissu vivant de notre planète, la biodiversité fournit des services écosystémiques essentiels, qui sont le socle de nos sociétés et de nos économies. La biodiversité est aujourd'hui en déclin, en conséquence directe des activités humaines et économiques, qui exercent des pressions majeures sur la nature.

En préservant la biodiversité, nous préservons également nos sociétés et notre prospérité économique à long terme. C'est l'objet et l'ambition du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022. Ce plan stratégique pour la décennie 2020 vise à renforcer les efforts mondiaux pour freiner le déclin de la biodiversité et protéger les écosystèmes, en particulier par une réduction globale des impacts négatifs sur la biodiversité.

Précisément, l'accord de Kunming-Montréal a fixé 4 objectifs :

- Augmenter de 15% la superficie des écosystèmes afin de maintenir la diversité à 90% au moins,
- Maintenir, valoriser et renforcer les services écosystémiques de la nature,
- Partager de manière équitable et juste les ressources génétiques en accentuant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité,
- Augmenter les moyens financiers pour réaliser la vision 2050.

Ces 4 objectifs ont été déclinés en 23 cibles pour 2030 parmi lesquelles on peut citer :

- Cible 1: viser le zéro perte de zone de haute importance de biodiversité
- Cible 2: 30% des mers, des terres et des espèces qui y vivent protégées
- Cible 6: réduction d'au moins 50% des taux d'introduction et d'établissement d'espèces exotiques envahissantes
- Cible 7: réduire d'au moins 50% le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques et réduire la pollution plastique
- Cible 15: Permettre aux entreprises de surveiller, évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, impacts et dépendances sur la biodiversité
- Cible 19: Augmenter le niveau des ressources financières pour mettre en œuvre des stratégies et actions nationales pour la biodiversité

Les mesures urgentes à prendre dès maintenant en conséquence de cet Accord concernent donc pleinement les acteurs économiques. En tant que société de gestion, nous reconnaissons pleinement que nos investissements peuvent avoir un impact significatif sur la biodiversité. Il est de notre devoir en tant qu'acteur financier de reconnaître son importance dans l'ensemble de nos activités et de prendre des mesures concrètes pour réduire nos impacts et préserver la biodiversité.

Au même titre que son engagement pour la lutte contre le dérèglement climatique, et afin de contribuer aux objectifs de long terme de préservation de la biodiversité, Arkéa Capital, en tant que partenaire privilégié des entreprises dans le cadre de prises de participation minoritaire, a l'ambition de prendre part à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Convaincue que le climat et la biodiversité sont à la fois facteurs de risques mais également d'opportunités pour les entreprises, Arkéa Capital a la volonté de se positionner comme un acteur à part entière des efforts globaux de réduction des pressions sur la nature et d'accompagner les entreprises et les territoires dans leur démarche de transition.

A ce titre, notre vision d'une transition cohérente avec les objectifs mondiaux de préservation de la biodiversité et les engagements internationaux, consiste à attendre des acteurs économiques de :

- 1) Éviter et 2) Réduire les pressions sur la biodiversité, en premier lieu et en priorité, afin de limiter la dégradation de la nature
- 3) Transformer leurs modèles d'affaires si nécessaire pour lutter contre les facteurs structurels, directs et indirects, de dégradation de la nature
- 4) Restaurer et régénérer la nature, dans les cas pertinents pour certains acteurs économiques, pour que son état puisse se rétablir sur le long terme

Dans cette optique, Arkéa Capital s'engage à faire évoluer sa stratégie et ses pratiques d'investissement afin d'être le partenaire financier des entreprises prêtes à s'engager sur cette trajectoire de transition, en accompagnant leur projet de transformation, ainsi qu'à mettre fin à ses investissements à destination des entreprises non alignées avec cette vision. Par ailleurs, Arkéa Capital s'engage à investir dans des entreprises porteuses de solutions pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, au travers de ses fonds à impact. Enfin, Arkéa Capital s'engage à contribuer à des programmes de préservation de la biodiversité par du mécénat et des partenariats.

Notre objectif d'ici 2030 est d'engager l'intégralité des participations des secteurs à fort enjeu biodiversité (les secteurs "prioritaires") de notre portefeuille d'investissement dans une démarche de transition cohérente avec les objectifs mondiaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique, par la mise en place de feuilles de routes environnementales.

Afin de s'aligner avec les objectifs fixés par l'Accord de Kunming-Montréal, et en complément de son engagement d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris tel que défini par sa stratégie climat, Arkéa Capital prend les engagements de :

- Accompagner les entreprises dans leur démarche de transition via ses investissements;
- Mettre fin aux investissements dans des entreprises non alignées avec une démarche de transition;
- Investir dans des entreprises apportant des solutions à l'érosion de la biodiversité au travers de ses fonds à impact;
- Contribuer par du mécénat et des partenariats à des programmes de restauration ou de préservation de la biodiversité.

Cette stratégie se décline en 4 axes opérationnels :

- Intégrer la préservation de la biodiversité dans la stratégie, la gestion des risques et la gouvernance d'Arkéa Capital
- Prendre en compte la biodiversité tout au long du cycle d'investissement
- Accompagner la transition environnementale des participations
- Collaborer et témoigner des progrès réalisés

01

INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE ET
LA GOUVERNANCE D'ARKEA CAPITAL



ARKEA
Capital

INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE ET LA GOUVERNANCE D'ARKÉA CAPITAL

1. Extension du rôle de la gouvernance ESG-Climat à la biodiversité

La préservation de la biodiversité sera formellement intégrée aux responsabilités des organes de gouvernance mentionnés ci-dessous :

- le conseil de surveillance
- les référents ESG-Climat du conseil de surveillance
- le directoire
- le Comité ESG-Climat

Afin de renforcer la prise en compte de la biodiversité par ses organes de gouvernance, Arkéa Capital s'engage, à compter de 2024, à mettre une fois par an à l'ordre du jour de ses Comité ESG-Climat, Directoire et Conseil de Surveillance le suivi des enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

2. Formation de la gouvernance et de l'équipe d'Arkéa Capital à l'enjeu de préservation de la biodiversité

Arkéa Capital est convaincue que l'intégration de la biodiversité à son activité d'investisseur passe par la sensibilisation et la mobilisation de toutes ses parties prenantes internes et a pour objectif de réaliser :

- La formation de l'ensemble des membres du Comité ESG-Climat, de l'équipe contrôle interne et de l'équipe d'investissement d'Arkéa Capital sur les sujets liés à la préservation de la biodiversité en 2024.
- La formation des nouveaux collaborateurs membres de l'équipe d'investissement et des nouveaux membres du conseil de surveillance à la biodiversité, aux risques et opportunités pour les entreprises chaque année dès 2024

3. Identifier et suivre les enjeux biodiversité prioritaires de notre portefeuille afin d'orienter nos pratiques d'investissement

Arkéa Capital a fait réaliser en 2022 l'empreinte biodiversité qualitative de son portefeuille intégrant les impacts et les dépendances matériels sectoriels.

Arkéa Capital s'engage à mettre à jour annuellement l'empreinte biodiversité qualitative de son portefeuille à compter de 2024. Cette mise à jour a pour objectif d'identifier les secteurs et les participations sur lesquels se concentre majoritairement l'empreinte biodiversité, les principales dépendances et les principales pressions et ainsi d'orienter nos pratiques d'investissement.

4. Identifier et limiter l'exposition de notre portefeuille aux risques biodiversité

A compter de 2024, Arkéa Capital s'engage à réaliser annuellement une mise à jour de la cartographie de l'exposition de son portefeuille aux risques physiques et de transition liés à l'érosion de la biodiversité.

02 RENFORCER L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ AU CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'intégration des enjeux liés à la biodiversité tout au long du cycle d'investissement vise à :

- favoriser les investissements dans des activités bénéfiques pour la restauration et/ou la préservation de la biodiversité et
- éviter les investissements dans des activités participant à une forte érosion de la biodiversité.

5.Étendre nos politiques d'exclusions et développer des politiques sectorielles et thématiques

Dès 2024, Arkéa Capital s'engage à compléter progressivement ses politiques d'exclusion et à définir des politiques sectorielles afin de renforcer l'intégration de l'enjeu biodiversité dans ses stratégies d'investissement. Une revue de ces politiques sera ensuite réalisée annuellement et pourra donner lieu à des mises à jour.

Ces politiques pourront porter sur l'exclusion d'activités impactantes pour la biodiversité comme la politique actuelle d'exclusion des énergies fossiles, et sur des enjeux qu'Arkéa Capital considère comme prioritaires tels que la déforestation, la pollution et la préservation de zones géographiques protégées pour la biodiversité.

6.Systématiser la prise en compte des enjeux biodiversité dans nos analyses pré-investissement

Cette intégration renforcée a pour objectif de mettre fin aux investissements dans des entreprises non alignées avec une démarche de transition et de favoriser les investissements dans des entreprises alignées avec une démarche de transition ou bien apportant des solutions à l'érosion de la biodiversité.

A compter de 2024, avant investissement, Arkéa Capital réalisera une analyse des impacts et dépendances et évaluera le niveau de risque lié à l'érosion de la biodiversité de chaque opportunité d'investissement. Une synthèse de ces éléments sera intégrée à la note du comité d'investissement.

L'intégration de la biodiversité post investissement est détaillée dans le point III) Accompagner la transition environnementale des participations.

03

ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE DES
PARTICIPATIONS

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES PARTICIPATIONS

Arkéa Capital a pour objectif d'ici 2030 d'engager l'intégralité des participations des secteurs à fort enjeu biodiversité (les secteurs "prioritaires") de son portefeuille d'investissement dans une démarche de transition cohérente avec les objectifs mondiaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique, par la mise en place de feuilles de routes environnementales.

Pour atteindre cet objectif, Arkéa Capital renforcera les actions déjà menées auprès de ces participations à savoir :

7. Systématiser l'intégration des enjeux biodiversité dans le dialogue actionnarial, dans la politique de vote, et dans le suivi du portefeuille, notamment via des indicateurs spécifiques et opérationnels pour les participations

- Intégrer des clauses pour la mise en place de feuilles de route environnementales dans les pactes d'actionnaires des nouveaux investissements à fort enjeu biodiversité dans lesquels Arkéa Capital est investisseur minoritaire de référence;
- Enrichir les indicateurs de suivi des enjeux biodiversité du reporting annuel ESG en 2024;
- Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans le dialogue actionnarial avec les entreprises des secteurs prioritaires afin de suivre l'évolution de leurs pratiques et leur feuille de route.

8. Accompagner opérationnellement nos participations dans leur transition environnementale

L'accompagnement opérationnel des participations se fera par :

- la sensibilisation des dirigeants des participations prioritaires à la préservation de la biodiversité et aux risques et opportunités liés à la biodiversité en 2024 et 2025
- l'accompagnement à la mise en place de feuilles de route environnementales dans les participations prioritaires
- l'incitation à la réalisation d'empreintes biodiversité quantitatives à compter de 2026 par les participations prioritaires

04

COLLABORER ET TÉMOIGNER DES PROGRÈS RÉALISÉS



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES PARTICIPATIONS

9. Collaborer et participer à des initiatives de place afin sur les thématiques biodiversité prioritaires pour Arkéa Capital

Arkéa Capital s'engage à participer aux travaux de place et notamment aux groupes de travail pilotés par France Invest concernant la biodiversité.

10. Rendre public nos engagements et nos progrès dans la prise en compte des enjeux biodiversité

Arkéa Capital rendra compte de ses engagements et de ses progrès dans la prise en compte des enjeux biodiversité chaque année dans son rapport annuel ESG au travers de la publication d'indicateurs sur les enjeux clés tels que la consommation d'eau, les rejets de polluants dans l'eau, les émissions de gaz à effet de serre...

11. Mettre en place des mécénats et des partenariats pour développer des programmes dédiés à la préservation de la biodiversité